

**COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS
Mardi 16 juin 2020 à 18h
Mairie de Jarrier**

Etaient présents :

PERNET Florian, DUSSUD Alain, DIDIER Jean, RAMBAUD Bruno, COVAREL Bernard, DOMPNIER Pascal, CHARVIN Colette, PICTON Marc, HUSTACHE Christiane, DAVID Eric, MICHEL Serge, BLANC-COQUAND Roger, CHARPIN Sandrine, NOVEL Yoann, FONTAINE Patrice, PICOT Anne-Marie, BONNIVARD Pierre-Yves, WYNS Bernard, DUPENLOUP Jacqueline, BORDAS Annie.

Egalement présents : Gilbert DERRIER, Jean-Michel REYNAUD, Eric VAILLAUT, Christian GADEN, Bernard JULLIARD, Jean-Marie VALLET, Fabrice BOUDEAUX, Claire PINEL, Adrien ROCHET, Anaïs MARCELLIN et Anaïs TRUCHET.

Excusé : CHARVOZ Pierre-Marie.

Secrétaire de séance : Gilbert Derrier

Le comité syndical s'est tenu dans la salle Maurice Léard de la Mairie de Jarrier à 18h00.

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du 04 février 2020
- Présentation des missions aux nouveaux membres du SIVAV
- Délibération autorisant le recrutement d'un agent au Col de la Croix de Fer pour l'été (juillet-août 2020)
- Liquidation de Maurienne Expansion et bonification (fonds d'aide, autre)
- Actualités « Activités de Pleine Nature »
 - Point d'actualités
- Actualités « Agriculture, Patrimoine, Environnement »
 - Point d'actualités
- Actualités « Hébergements touristiques et commercialisation »
 - Point d'actualités
- Questions diverses

Le Comité Syndical valide le rajout d'un point à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1 ».

Ensuite un tour de table a eu lieu, afin que chaque nouveau membre du SIVAV se présente.

1. Approbation du compte rendu du 04 février 2020

Décision : Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Présentation des missions au nouveaux membres du SIVAV

Le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV) est administré par un Comité Syndical composé de 22 délégués titulaires, soit deux délégués titulaires par commune, issus des structures membres du SIVAV (10 Mairies et la Communauté de communes cœur de Maurienne-Arvan)

Le Président du mandat qui se termine est Bernard COVAREL (Maire de Fontcouverte- La Toussuire), les cinq Vice-Présidents sont Colette CHARVIN pour les Finances et les Ressources Humaines (Jarrier), Gilbert DERRIER pour les Activités de Pleine Nature (Villarembert), Jean DIDIER pour le Patrimoine, l'Agriculture et l'Environnement (Albiez-Montrond), Bernard BALMAIN pour l'Hébergement Touristique et la Commercialisation (Saint-Sorlin-d'Arves) et Pierre-Yves BONNIVARD pour l'Espace Valléen (Saint-Colomban-des-Villards).

Le SIVAV est également composé de cinq techniciens. La responsable est Claire PINEL, la chargée de mission « Hébergements touristiques » est Anaïs TRUCHET, le chargé de mission « Activité de Pleine Nature » est Adrien ROCHET et la comptable est Anaïs MARCELLIN. Un agent d'accueil touristique saisonnier est recruté pour juillet et août, il est placé au Col de la Croix de Fer.

Les locaux du SIVAV sont situés au 82, avenue des Clapeys à Saint-Jean-de-Maurienne.

Historique du SIVAV :

L'Etat a créé les Syndicats Intercommunaux à **VO**cation **M**ultiple, par ordonnance n°59-29 du 5 janvier 1959 relative à la décentralisation. L'objectif étant que le regroupement de communes engendre de l'indépendance vis-à-vis de l'Etat et permette la réalisation de travaux de plus grande ampleur qu'une commune seule. Les Syndicats ne possèdent pas de fiscalité propre, c'est actuellement toujours le cas.

Le 14 février 1961, le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arvan (SIVA) est créé dans le but d'établir un plan d'aménagement général de la Vallée (**urbanisme, voirie, télécommunication, eau, agriculture, tourisme...**)

Le 06 janvier 1981, les deux communes des Villards rejoignent le SIVA pour devenir le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV).

La loi du 06 février 1992 crée une nouvelle catégorie : l'EPCI à fiscalité propre, les « communautés de communes » avec des compétences élargies et obligatoires en terme d'aménagement de l'espace et de développement économique. Régime juridique renforcé en 1999, obligeant la création de la Communauté de communes de la Vallée du Glandon et la Communauté de communes de l'Arvan.

En 2001, le SIVAV modifie ses statuts et ce sont les communautés de communes qui deviennent membre du SIVAV, gardant les mêmes compétences qu'auparavant sauf la production de l'eau.

En décembre 2016, le SIVAV modifie ses statuts, en lien avec la loi NOTRE, ceux sur lesquels le SIVAV fonctionne actuellement.

Le SIVAV exerce de plein droit en lieu et place des communes de: **Albiez-le-Jeune, Albiez-Montrond, Fontcouverte-la Toussuire, Jarrier, Saint-Alban-des-Villards, Saint-Colomban-des-Villards, Saint-Jean-d'Arves, Saint-Pancrace, Saint-Sorlin-d'Arves et Villarembert**, les compétences suivantes:

1. Elaboration et mise en œuvre des procédures contractuelles liées à l'aménagement et au développement touristique (contrat de plan, contrat Espace Valléen)
2. Commercialisation des produits touristiques
3. Certification des hébergements touristiques (classement ministériel, autre label)
4. Etudes et projets de développement touristique et développement des équipements touristiques

Le SIVAV exerce de plein droit en lieu et place de la **Communauté de communes de l'Arvan** et des communes de **Saint-Alban-des-Villards et Saint-Colomban-des-Villards**, les compétences suivantes:

5. Mise en valeur du patrimoine et développement des activités agricoles touristiques

.....

1. Elaboration et mise en œuvre des procédures contractuelles liées à l'aménagement et au développement touristique (contrat de plan, contrat Espace Valléen)

Le SIVAV mène actuellement le 4ème contrat reliant les financeurs comme l'Europe, l'Etat, la Région et le Département et notre structure (1995/2000, 2003/2006, 2011/2014 et 2015/2020). Ces contrats permettent de distribuer des financements pour différents projets sur les dix communes membres. Plus d'1 million d'euros ont été perçus entre 2011 et 2014. Actuellement 900 000€ sont en cours.

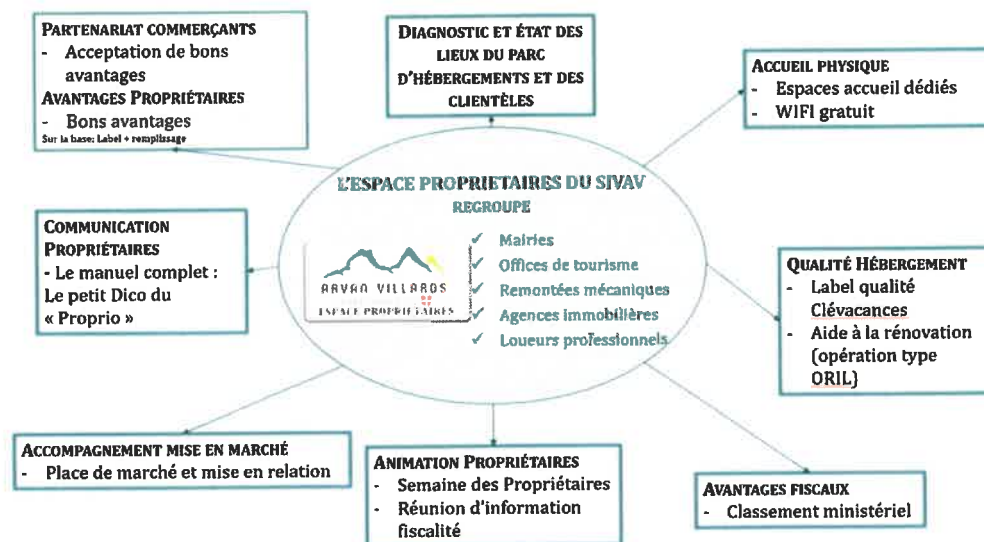
2. Commercialisation des produits touristiques

En 2017, le SIVAV finance l'outil de commercialisation « Place de marché » via le prestataire Alliance Réseaux.

Le SIVAV possède l'agrément ATOUT France, de même que chaque Office de Tourisme (OT). Une convention existe entre chaque Office de tourisme et le SIVAV pour régenter les droits et obligations de chacun (convention renouvelée par tacite reconduction) et permettant aux OT de gérer la commercialisation en direct sur leur commune.

3. Certification des hébergements touristiques (classement ministériel, autre label)

Depuis 16 ans, Anaïs TRUCHET œuvre à la qualité de l'hébergement touristique sur les communes du SIVAV. Depuis 2017, cette compétence s'est renforcée par la création d'un Espace Propriétaires au SIVAV, qui propose les actions représentées sur le schéma suivant :



4. Etudes et projets de développement touristique et développement des équipements touristiques

Notamment en lien avec les Activités de Pleine Nature (APN), le SIVAV met en œuvre de nombreux projets d'équipements et d'aménagements:

- Entretien et travaux sur sentiers
- Balisages des sentiers (pédestre, VTT et raquettes)
- Création des topoguides et cartoguides et des circuits sur les communes
- Mise en œuvre de sentiers à thèmes (exemples: circuit des Légendes, parcours motricité, PSD aux pieds des Aiguilles d'Arves, sentier botanique...)
- Mise en œuvre de circuits d'orientations
- Equipements touristiques: bike-park, pumtracks, draissienne
- Itinérance pédestre et hébergements d'altitude
- Aménagement et gestion des usages (Patou, agriculteur, autre)
- Évènementiels en lien avec les APN

5. Mise en valeur du patrimoine et développement des activités agricoles touristiques

Depuis son origine, le SIVAV a œuvré pour l'agriculture et plus spécifiquement ces dernières années dans l'agrotourisme. En parallèle, la valorisation du patrimoine est une composante du SIVAV depuis ses origines:

- Aménagements et équipements agrotouristiques
- Aides aux agriculteurs voulant accueillir du public
- Mesures agro-environnementales et climatiques
- Organisation du Concours des Prairies Fleuries
- Circuits à thèmes en lien avec les sujets patrimoniaux et environnementaux
- Visites guides de nos villages
- Évènementiels en lien avec l'agriculture et le patrimoine

Débat : Après la présentation des missions du SIVAV, plusieurs questions ont été posées afin d'approfondir les informations données. Il a été précisé que les missions seront bien évidemment coordonnées avec les autres structures du territoire, afin d'apporter une montée en gamme des services et des équipements. Jean-Michel Reynaud (actuel Maire d'Albiez-le-Jeune jusqu'au second tour) en a profité pour remercier l'ensemble du SIVAV (élus et techniciens) pour leur aide et la mise en place de différents projets sur sa commune. Marc Picton (Maire de Jarrier) a également remercié le SIVAV pour la mise en place du sentier des Prairies Fleuries sur sa commune. Colette Charvin indique que la présentation des missions illustre bien la dynamique du SIVAV et les nombreuses actions à venir. Les projets menés à terme représentent une manne financière importante

3. Décision modificative n°1- régularisation comptable

Dans le cadre des opérations sous-mandat mises en place entre le SIVAV et les communes membres, lors du vote du budget, le SIVAV avait indiqué la ligne 276358 (compte de transfert) et la Trésorerie demande d'imputer la dépense en 204412 (compte de subvention). La somme de la ligne est de 119 423,02€

Décision : le Comité Syndical approuve la décision modificative n°1.

4. Délibération autorisant le recrutement d'un agent au Col de la Croix de Fer

Tous les ans depuis 20 ans, le SIVAV recrute un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'accueil et l'information au chalet du Col de la Croix de Fer. Les missions de l'agent (juillet-août) sont:

- Accueillir, renseigner et orienter les touristes de passage
- Informer les visiteurs sur les prestations et les animations proposées par le territoire
- Vendre les guides de randonnées pédestres et de VTT

Décision : le Comité Syndical approuve le recrutement d'un agent au Col de la Croix de Fer.

5. Liquidation de Maurienne Expansion et bonification (fonds d'aide, autre)

Maurienne Expansion a officiellement été liquidé le 03 mars 2020. Dans ce cadre le capital investi par le SIVAV, va être remboursé de même que les bonifications. Le SIVAV possédait 18 actions (acquises en 1991, 1997 et 2005). Le prix de remboursement par action est de 1 314,18€, soit un total de 23 655,24€, composé de:

- 13 500€ de quote-part capital
- 10 155,24€ de quote-part bonification

Afin de soutenir les entreprises les plus impactées par la crise sanitaire et en complément des mesures mises en place par l'Etat et la Région. Maurienne Expansion et le Syndicat du Pays de Maurienne, proposent de reverser les bonifications dans un fonds d'urgence Maurienne qui propose des dispositifs d'aide aux entreprises de la vallée.

Décision : Après délibération, le Comité Syndical ne souhaite pas donner suite à la proposition de transférer la bonification à un fonds d'aide. En effet, le Comité Syndical préfère investir cette somme dans de nouveaux projets touristiques, qui indirectement profitera aux entreprises locales.

6. Actualités « Activités de Pleine Nature »

- Point d'actualité

- L'arrivée du Tour de l'Avenir initialement prévu le 15 août 2020 à Saint-Jean-d'Arves a été décalé au 22 août 2020 (conséquence de la crise sanitaire). Malheureusement cette date ne convenait pas à Saint-Jean-d'Arves qui n'avait pas les moyens humains et techniques pour accueillir cette arrivée d'étape et qui a préféré annuler sa participation. Une nouvelle commune devait être désignée. Compte tenu des délais très courts, il a été décidé de transférer l'arrivée à la Toussuire. Dans un deuxième temps, la date a été modifiée par l'organisation du Tour de l'Avenir et c'est donc le 18 août qu'est à ce jour prévue l'arrivée de l'étape.

Débat : Christiane Hustache aurait souhaité que la commune de Saint-Jean-d'Arves soit consultée sur la proposition de cette nouvelle date (18 août 2020). Malheureusement, cela n'a pas été le cas et la communication officielle (Site Officiel du Tour de l'Avenir, site Internet de l'Equipe, etc.) a été faite. Colette CHARVIN a demandé qui avait pris la décision et pour quelle raison l'arrivée allait se faire à la Toussuire. Elle a rajouté qu'il aurait été préférable de redemander à la commune de St-Jean-d'Arves compte tenu de l'avancée de la date au 18 août. Après discussion, il est convenu que Claire PINEL appelle Emmanuelle Buisson (Directrice de l'Office de tourisme de Saint-Jean-d'Arves) pour connaître sa position sur la possibilité d'accueillir l'étape sur la commune de Saint-Jean-d'Arves. Si la réponse est positive, Claire PINEL doit appeler Philippe Colliou (Directeur de l'organisation) pour demander si un transfert de commune est envisageable. Suite au Comité Syndical, après discussion avec la commune et l'office de tourisme de Saint-Jean-d'Arves, il s'avère que l'accueil de l'étape n'est pas envisageable. L'arrivée reste donc programmée sur la Toussuire le 18 août 2020.

- Dans le cadre de l'Espace Valléen, le plan d'actions prévoit une opération sur le développement du cyclisme et du VAE. Cette opération prévoyait la «Création d'abris cyclisme (matériel de nettoyage, réparation, abri sécurisé, etc.) et numérotation des virages des 3 cols». Au vu de l'essor du VTTAE, de la forte clientèle familiale, de l'augmentation de la vitesse et des clientèles débutantes. Il paraît plus opportun de transférer l'enveloppe dans l'aménagement de pistes VTTAE sécurisées (piochage, fauchage, caillebotis, signalétique, contournement, etc.). Le Comité de Pilotage Espace Valléen du 06 mars 2020, a validé cette proposition, de même que la Région financeur à hauteur de 30% pour une dépense prévue de 70 000€. En parallèle, le Département de la Savoie va se rapprocher d'un expert juridique en aménagement d'équipements VTT et ski de randonnée en zone de nature, pour avoir une réponse juridique sur les responsabilités des collectivités.

Décision : Le Comité Syndical approuve le transfert de la ligne budgétaire sur l'aménagement de pistes VTTAE sécurisées.

7. Actualités « Agriculture, Patrimoine, Environnement »

- Point d'actualité
 - Sentier des prairies fleuries de Jarrier : l'inauguration prévue le 09 juin 2020, est reportée pour septembre 2020, en présence de l'école primaire de Jarrier et de la Fondation Placoplatre.
 - Sentier des Zones Humides à Saint-Sorlin-d'Arves : les panneaux sont en cours de fabrication, l'installation est prévue en début d'été.
 - Randoland des Villards : installation terminée juste avant le confinement
 - Rallye photo de St-Alban-des-Villards : les livrets sont imprimés, l'installation est prévue courant de l'été.
 - Parcours Motricité du Corbier : les modules sont en cours de fabrication et la société Pic Bois nous a informé qu'elle fera le nécessaire pour installer le parcours début/mi-juillet.

8. Actualités « Hébergements touristiques et commercialisation »

- Point d'actualité
 - Poursuite de l'action RENOVATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIR : 7 dossiers ont été validés lors du Comité de sélection de juin. Cela porte le nombre total de 10 dossiers pour 35 000€ d'aide en 2020. Pour rappel, 17 dossiers ont été validés en 2019 pour une enveloppe de 51 750€
 - Audit Classement ministériel : l'audit est prévu début juillet 2020 par l'AFNOR, la suppléante d'Anaïs TRUCHET est Yannick Mottard de la Maison des Propriétaires à la Toussuire.
 - Mise à jour du « Dico du Proprio » : le livret d'informations et de conseils aux propriétaires est en train d'être actualisé. Le volet taxe de séjour sera fortement modifié
 - Démarrage de l'action CEREMA Foncier : l'étude sur la connaissance du parc locatif par une approche foncière et des propriétaires va débuter durant l'automne 2020. Dans un premier temps, l'organisme public CEREMA a prévu de faire une photographie à un temps donné. Dans un deuxième temps, il est prévu sur l'année 2021, de pouvoir intégrer les mises à jour des données.
 - Accompagnement des propriétaires : la crise sanitaire a fortement impacté les locations touristiques. Les propriétaires ont énormément sollicité le SIVAV durant le confinement. Cet accompagnement va se poursuivre avec des thématiques spécifiques comme le protocole sanitaire, les contrats de location, les conditions d'annulation, etc.

9. Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Président- Bernard COVAREL



